

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

D034/2018

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le 25 mai à 14 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'enfance du pôle de Beaumont Le Roger de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont Le Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 17 mai 2018

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL
En exercice : 21	
Présents : 13	
Votants : 16	

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, MME VANDERHOEVEN

Pouvoirs : M. MALHERBE a donné pouvoir à Mme BINET ; M. KAREB a donné pouvoir à M. GRIHAULT, Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL.

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

**Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique placé auprès de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

Vu la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu le décret 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 mai 2018.

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 407 agents (effectifs Intercom Bernay Terres de Normandie et C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie réunis). Le nombre total d'hommes s'élève à 128, celui des femmes à 279.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De fixer à CINQ (5), le nombre de représentants titulaires du personnel et à CINQ (5) le nombre de représentants suppléants.
- De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De décider le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.
- De fixer la représentation hommes/femmes de la façon suivante : 68.55 % de femmes et 31.45 % d'hommes.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ☞ Décide de fixer à CINQ (5), le nombre de représentants titulaires du personnel et à CINQ (5) le nombre de représentants suppléants.
- ☞ Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- ☞ Décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.
- ☞ Décide de fixer la représentation hommes/femmes de la façon suivante : 68.55 % de femmes et 31.45 % d'hommes.

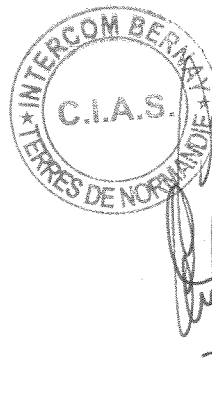
---

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200003770-20180525-18D034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2018